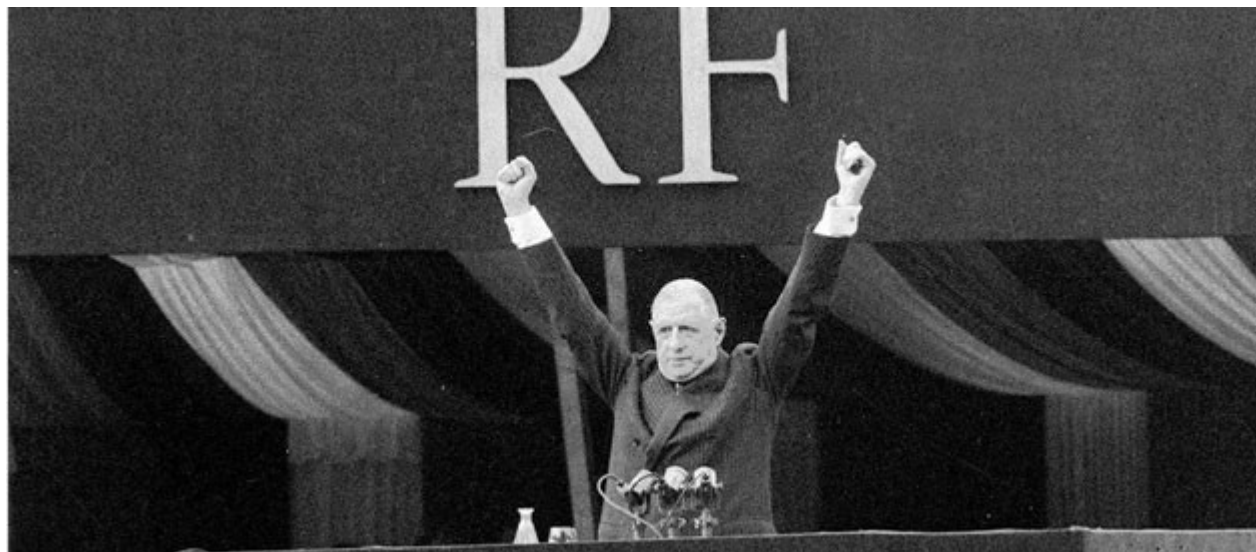


La Ve République par De Gaulle...



FONDATION

1er juin 58

3 juin 58

4 sept 58

28 sept 58

Décembre 58

Texte constitutionnel

- préambule de 1946

Titre I – de la souveraineté

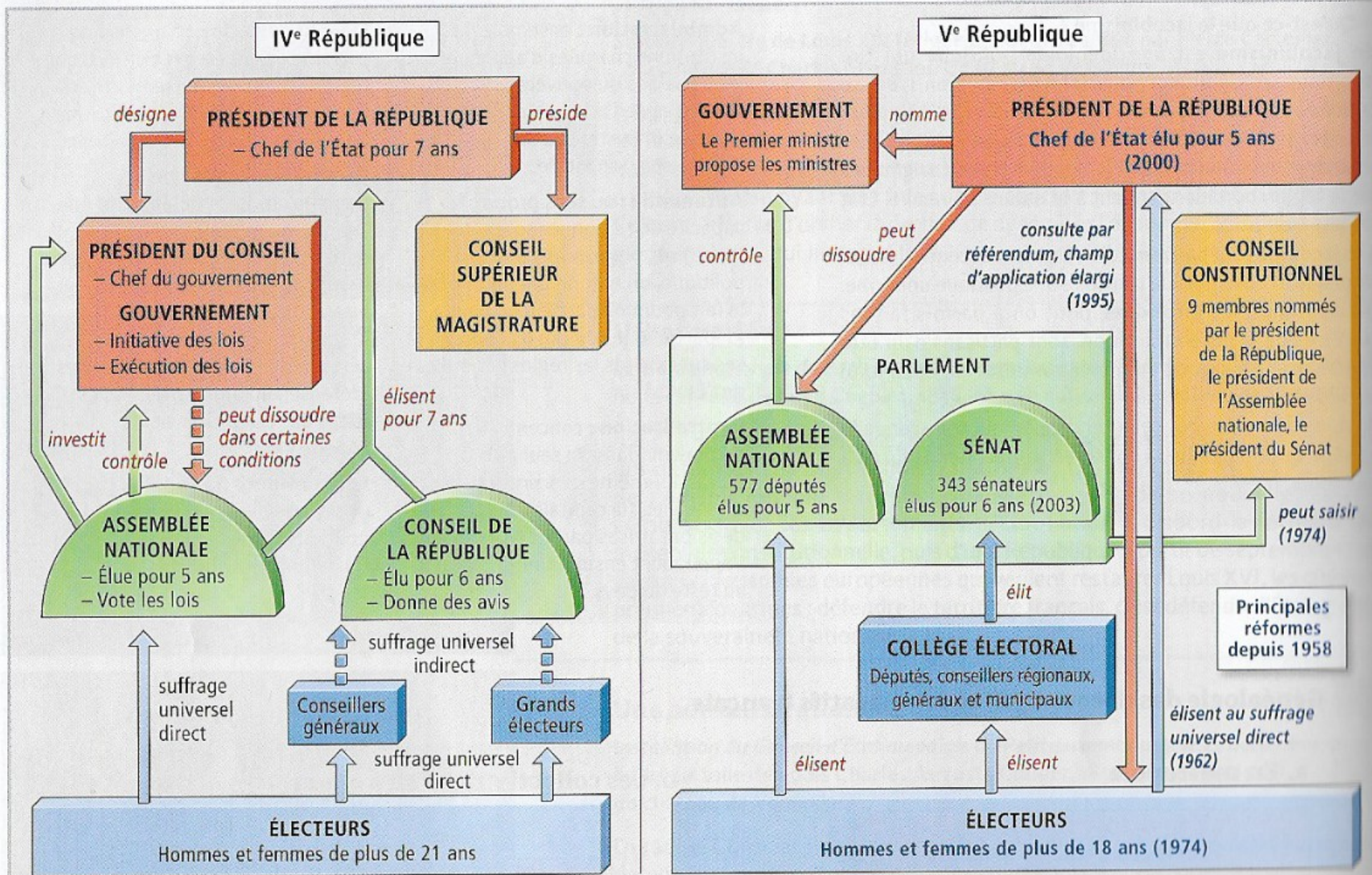
Titre II – le président de la République

Titre III – le gouvernement

Titre IV – le parlement

Titre V – des rapports entre le parlement et le
gouvernement

Sur 15 chapitres...



1 Les institutions de la IV^e et de la V^e République

Remarques:

- la source de l'autorité n'est plus le parlement mais le chef de l'Etat
- exécutif à deux têtes dont on pense l'entente nécessaire

Ex des armées

=> règle non écrite : le premier ministre remet sa démission quand le président le lui demande....

LA CONSTITUTION

- séparation des pouvoirs
- AN suff univ. direct 5 ans
- Sénat suff univ indirect 9 ans/ 1/3 tous les 3 ans

NAVETTE

Le parlement

- ne siège pas en permanence
- ne fixe pas son ordre du jour

LE GOUVERNEMENT:

Détermine la politique à mener

Publie des ordonnances (textes ayant force de loi, émanant de l'exécutif)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Promulgue les lois, signe les ordonnances

Signe les Traités

Chef des armées (après 1960 : force nucléaire)

Préside le conseil des ministres, nomme le premier ministre, nomme les ministres sur proposition du premier ministre

Peut dissoudre l'Assemblée

Peut consulter l'électorat par referendum

Art 16

ELU en 1958 par un collège électoral de 80,000 personnes pour 7 ans

1962 suffrage universel pour 7 ans

2000 suffrage universel pour 5 ans (avant les législatives)

Article 49.3

- * le gouvernement veut faire passer un texte de loi rapidement
- * il « engage sa responsabilité »
- * csq : le texte est adopté

- * l'AN peut refuser :
- * vote d'une « motion de censure » qui doit obtenir MAJORITE ABSOLUE (les abstentions sont comptées en faveur du gvt)
- * dans ce cas là, rien n'est prévu mais les usages parlementaires font que le gouvernement ne peut plus gouverner... donc démission

CONSEIL CONSTITUTIONNEL :

Vérifie la constitutionnalité des textes de loi

Csq il maintient le parlement dans les limites des compétences données par la constitution / il le surveille

En 1958, le CC ne peut-être saisi QUE par le psdt Rep/ 1er Min et les psdts des 2 ass.

une pratique présidentielle

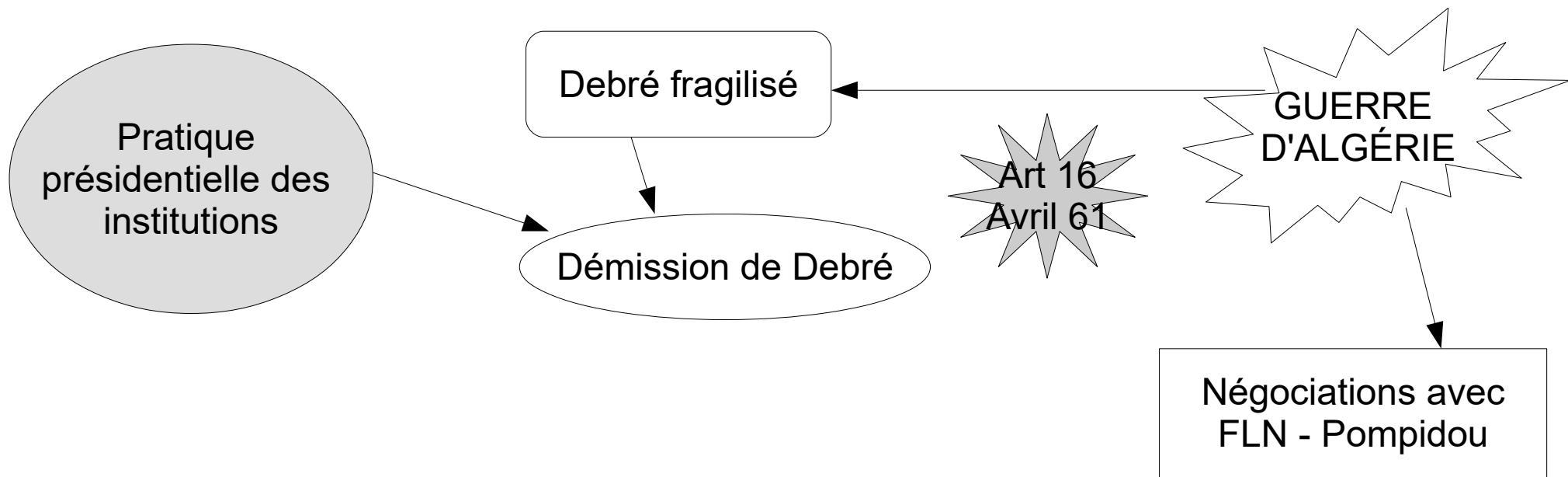
- la crise de 1962

Pratique
présidentielle des
institutions

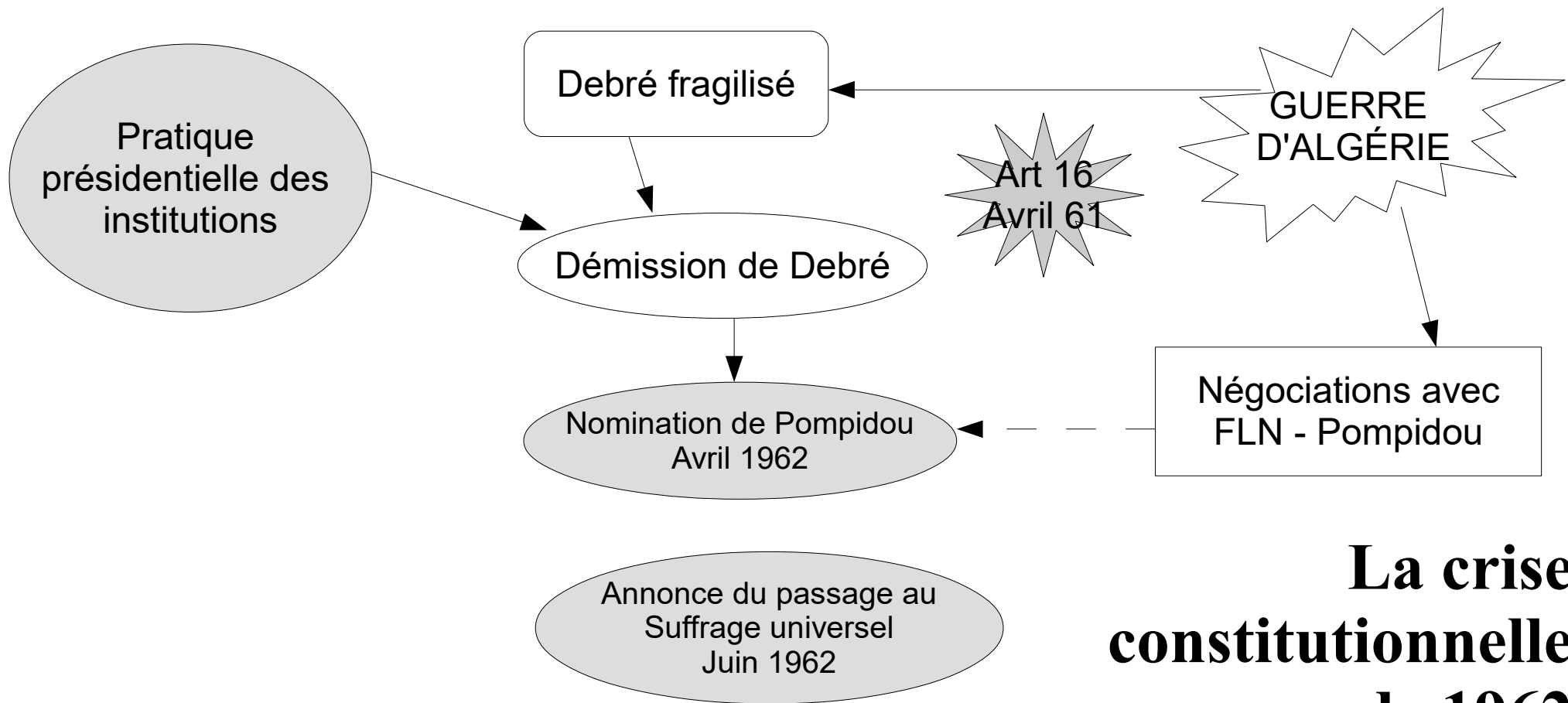
Art 16
Avril 61

GUERRE
D'ALGÉRIE

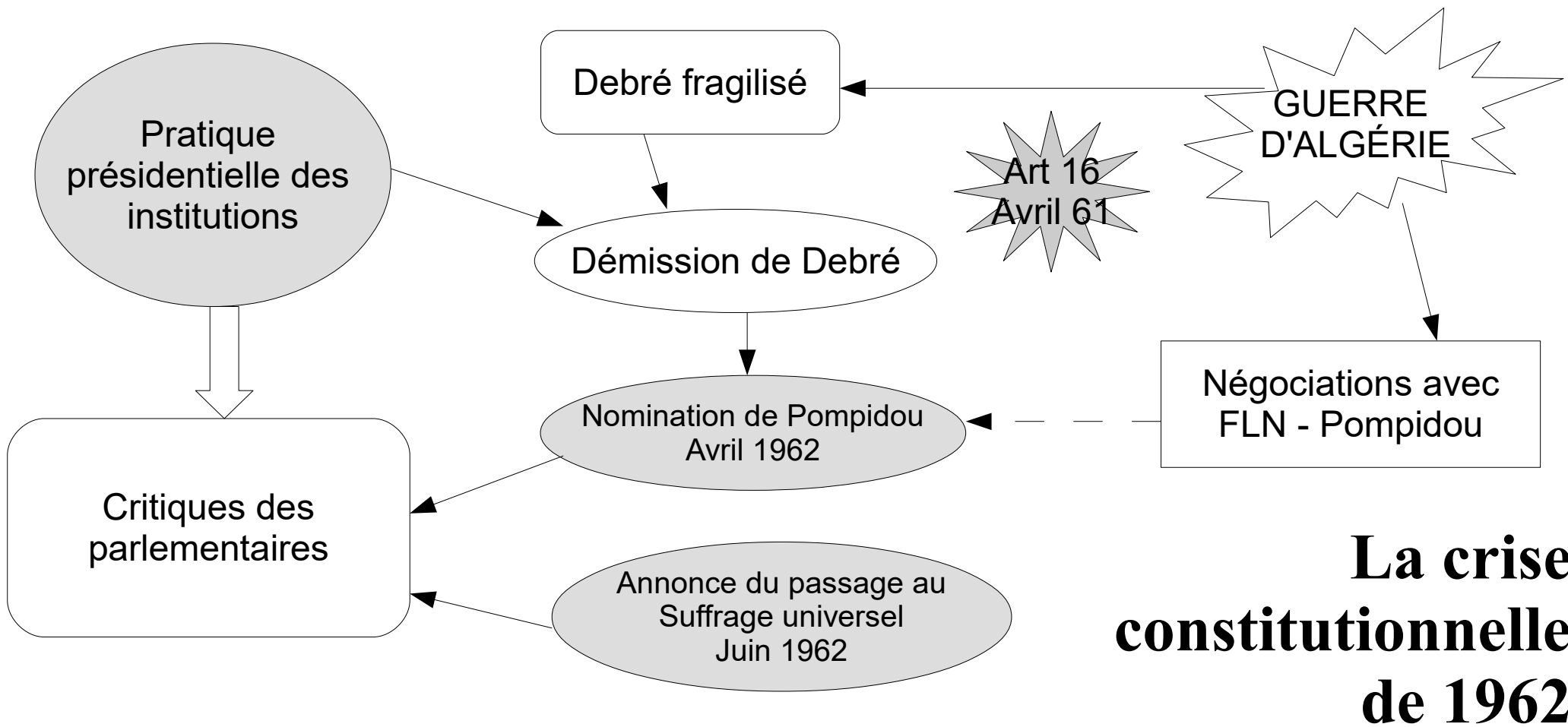
La crise constitutionnelle de 1962



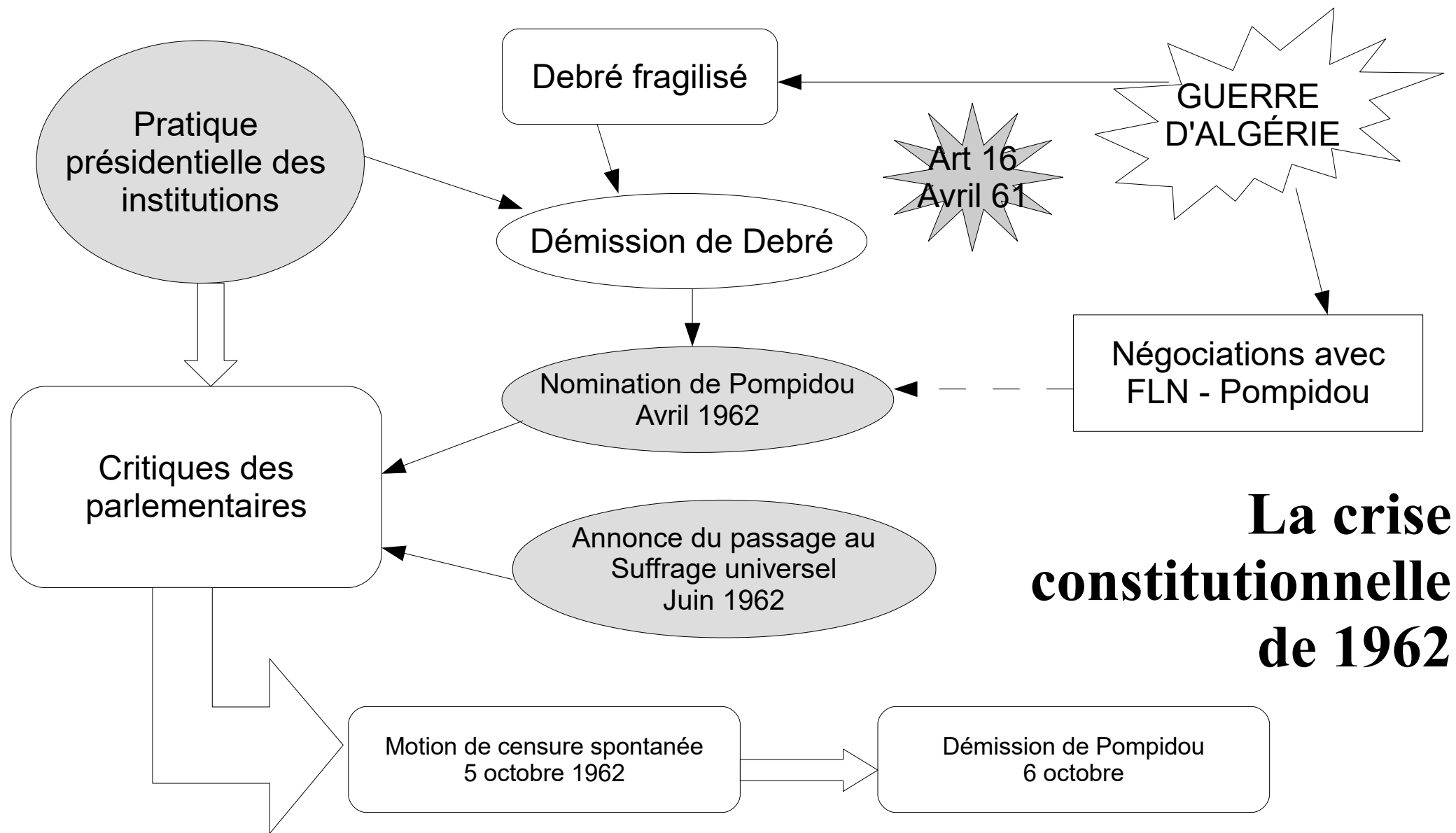
La crise constitutionnelle de 1962



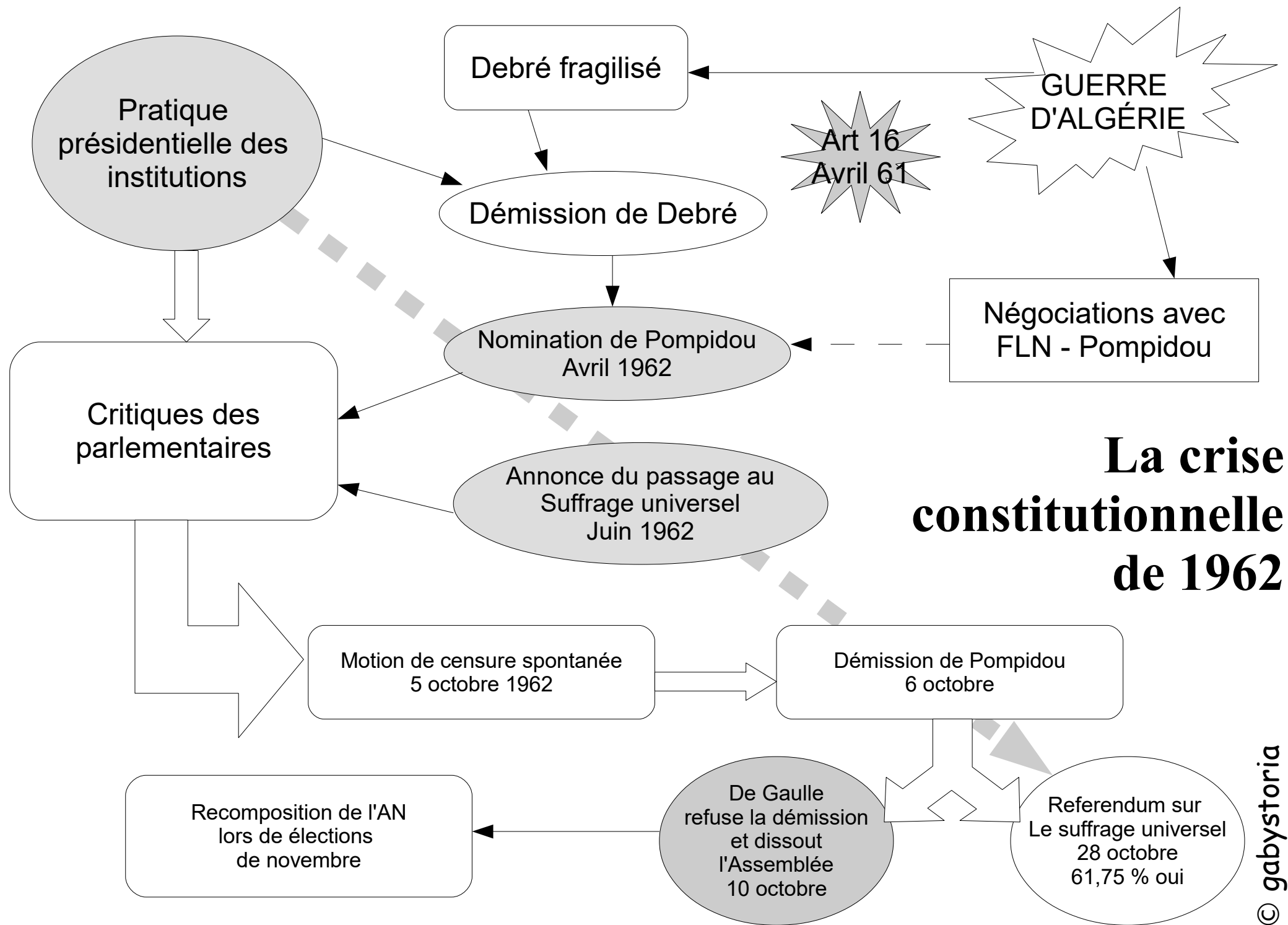
La crise constitutionnelle de 1962



La crise constitutionnelle de 1962



La crise constitutionnelle de 1962



une pratique présidentielle (suite)

- le coup d'état permanent : dans la perspective des élections de 1965, François Mitterrand critique dans un ouvrage la présidentialisation du régime qu'il déteste puisqu'il a pris la place de la IV^e République dans laquelle Mitterrand était très actif..

Extraits du « coup d'Etat permanent », 1964 :

La guerre et la défaite permirent à de Gaulle de déployer son envergure, de dominer de la voix la clameur des tempêtes, de faire de sa volonté le roc sur lesquels courants et ressacs se brisèrent ...Quand , la France libérée, il détint, pleinement, le pouvoir, mais un pouvoir dolent.. un pouvoir ennuyeux avec les vacances de la tragédie, il s'en lassa tout aussitôt . [...]Pour de Gaulle, le mal absolu ce l'était pas la guerre, l'abandon de l'Indochine, de l'Algérie, le repli sur le vieil hexagone, mais la IV^o République, la faiblesse de l'État et cet État tenu par des mains abhorrées . Il savait que le processus de décolonisation était engagé sans retour, qu'aucune force au monde n'arrêterait l'inexorable . [..] En rendant responsable de la dislocation de l'Empire un système politique, en laissant supposer que d'autres institutions animées par d'autres hommes renverseraient la tendance, bref que tout était encore à sauver, que tout pouvait être sauvé, que le salut dépendait de ce postulat, son retour aux affaires, il alimenta les rancoeurs du nationalisme , il ancra l'armée dans l'espoir d'un possible rétablissement, il se concilia les faveurs du colonialisme

une pratique présidentielle

- Mai 1968 :

En mars, P. Viansson Ponté publie dans le monde un article intitulé « La France s'ennuie » : alors que le monde entier semble en révolte, en Chine, en Amérique du Sud, aux USA contre le Vietnam, même dans les pays de l'Est, les jeunes de France semble atones pour l'auteur.. A la fin du mois, les étudiants de

Nanterre protestent pêle-mêle pour la réforme des études universitaires jugées trop traditionnelles et contre les conditions de vie dans les cités-U. Après la fermeture de la Fac de Nanterre le 2 mai, les étudiants envahissent le lendemain la Sorbonne qui est évacuée manu militari le soir même. S'en suivent plusieurs jours de manifestations, des heurts avec la police.



une pratique présidentielle

- Mai 1968 :

Le 13 mai, pour fêter les 10 ans de pouvoir, grande manifestation unitaire : étudiants, ouvriers et syndicats défilent demandant le départ du Général.



une pratique présidentielle

- Mai 1968 :

Après une petite quinzaine de jours, le 27 mai sont signés les accords de Grenelle répondant aux revendications ouvrières... Le 29 mai, De Gaulle a disparu... Le 30 il réapparaît, dissout la chambre pour provoquer de nouvelles élections. Grande manif pour le Général sur les Champs Elysées dans la soirée....



Pompidou

Chirac

Seguy (CGT)



" La jeunesse s'ennuie. Les étudiants manifestent, bougent, se battent en Espagne, en Italie, en Belgique, en Algérie, au Japon, en Amérique, en Egypte, en Allemagne, en Pologne même. Ils ont l'impression qu'ils ont des conquêtes à entreprendre, une protestation à faire entendre, au moins un sentiment de l'absurde à opposer à l'absurdité. Les étudiants français se préoccupent de savoir si les filles de Nanterre et d'Antony pourront accéder librement aux chambres des garçons, conception malgré tout limitée des droits de l'homme. (...) Seuls quelques centaines de milliers de Français ne s'ennuient pas : chômeurs, jeunes sans emploi, petits paysans écrasés par le progrès, victime de la nécessaire concentration et de la concurrence de plus en plus rude, vieillards plus ou moins abandonnés de tous. Ceux-là sont si absorbés par leurs soucis qu'ils n'ont pas le temps de s'ennuyer, ni d'ailleurs le cœur à manifester et à s'agiter "

Pierre Viansson-Ponté

Editorial du journal Le Monde du 15 mars 1968